

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 Octobre 2012

2012 DAC 621 Subvention à l'association Kachashi (12e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel le Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Kachashi, Maison des associations, 181, avenue Daumesnil 75012 Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6e Commission et par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Kachashi pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2012. Son siège social est Maison des associations, 181, avenue Daumesnil 75012 Paris. 2012_02914, 7821.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.